



# ACTION HUMAINE POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE AU SENEGAL (AHDIS)

Sicap Amitié 1, Villa N° 3029, Dakar  
B.P.21395 DAKAR- PONTY/SENEGAL.  
Tél : 221 824 52 83. E-mail: [ahdis@telecom.sn](mailto:ahdis@telecom.sn)

370  
3600

Dakar, le 30 Avril 2003

//-

**Monsieur Le Président**  
du CONGAD  
à Dakar, SENEGAL.

N/réf : 0304AD033003bf.

**Objet:** Proposition de Requête de financement.

*Accord  
sur réserve  
de participation pour projet  
notamment le budget et  
environnant de budget  
à 25% et les objectifs  
spécifiques*

Monsieur Le Président,

Nous sollicitons dans le cadre des activités du fonds Belge d'appui aux organisations de la Société Civile, le financement du Projet d' Appui à la Production semencière, à la fertilisation et à la conservation des sols dans le Bassin arachidier du Sénégal.

Il s'agit d'un projet d'appui à la relance de l'agriculture basé sur la sécurité alimentaire et la formation des bénéficiaires ( producteurs) pour le compte de Dix (10) Groupements et associations de développement à la base.

Le projet appuiera la production de semences d'arachide, de mil et de niébé en vue d'améliorer la qualité de cet intrant et sa mise à disposition auprès des bénéficiaires. Dans le même temps, le projet s'attellera à relancer la production horticole dans les deux régions à titre de contribution au déficit légumier local et à l'amélioration des conditions alimentaires des populations. Le volet fertilisation et conservation des sols comporte des actions de régénération assistée de l' acacia albida ( Caad ) et le compostage. Il est prévu la formation des bénéficiaires aux différentes techniques de gestion dudit projet ainsi qu'un volet technologie post récolte devant promouvoir une meilleure conservation des produits à base de traitement.

Les communautés de base des de **Diourbel et de Fatick** sont concernées.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

P.j : 01 Copie doc. De projet

**Le Président**

Amacodou DIOUE

23 pages

**ACTION HUMAINE  
POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE AU SENEGAL  
( AHDIS )**

**PROJET D'APPUI  
A LA PRODUCTION SEMENCIERE A LA FERTILISATION  
ET A LA CONSERVATION DES SOLS DANS LE BASSIN  
ARACHIDIER DU SENEGAL**

*Mars 2003.*

## **1. Titre du projet :**

Projet d'Appui à la production semencière, à la fertilisation et à la conservation des sols.

### **1.1. Carte géographique : (voir annexe)**

1.2. **Durée :** Deux (02) ans.

## **2. Présentation de l'organisation à la base :**

AHDIS est une Association mixte et démocratique dont les membres ont décidé de s'associer librement pour mettre en commun leurs visions, ambitions et ressources dans le but de participer activement à l'émergence d'une organisation rurale capable de prendre en charge son propre développement et participer au développement économique et social du Sénégal. Son siège social se trouve à Bambey, route de Diourbel, DVF . AHDIS dispose d'Antennes à Dakar et à Tambacounda ( Centre rural de formation et de recherches).

### **2.1. Historique**

Action Humaine pour le Développement intégré au Sénégal (AHDIS) est une association à but lucratif créée en octobre 1988.

Organisation non Gouvernementale (ONG) de développement, agréée par le Ministère du Développement Social avec signature de protocole d'accord et plus tard de programme d'investissement.

En axant au départ son intervention sur les femmes et enfants en exode à Dakar, AHDIS développera plus tard un processus de « fixation » de ces « cibles » en milieu rural et notamment dans leurs village d'origines.

C'est durant cette période (1992) que nos actions ont été élargies dans le secteur du développement rural en général à travers la micro finance, la formation, la gestion des ressources naturelles et le plaidoyer autour des questions essentielles de la relance de l'agriculture au Sénégal.

Membre de plusieurs consortia d'ONG nationales et internationales, AHDIS élargie son champ d'action dans divers domaines.

Aujourd'hui AHDIS est présente dans les régions du bassin arachidier du Sénégal (Diourbel, Fatick , Tambacounda).

### **2.2. Personnalité juridique**

AHDIS est une ONG d'Appui au Développement agréée par le Gouvernement du Sénégal. AHDIS est indépendante de tout pouvoir politique et intervient dans le monde rural sans discrimination de race, d'ethnie, de religion ... Elle est membre à part entière de la Société Civile dont elle défend les intérêts et les aspirations.

### **2.3. Objectif global**

L'Objectif global d'AHDIS est de promouvoir en développement national intégré et participatif par le biais des Associations et Groupements à la base afin d'améliorer les conditions de vie des populations.

## Objectifs spécifiques

- ⇒ **Harmoniser** les approches et intégrer les résultats des actions des partenaires au développement dans les politiques de décentralisation ;
- ⇒ **Promouvoir** une relance de la production agricole nationale basée sur une gestion rationnelle des ressources naturelles et pour une perspective durable de sécurité alimentaire ;
- ⇒ **Promouvoir** l'accès aux ressources financières et à la formation pour la promotion d'investissements pouvant améliorer les conditions de vie et de travail des femmes ;
- ⇒ **Promouvoir** l'accès aux soins, infrastructures et équipement de santé communautaire et d'hygiène pour une forte baisse de la mortalité et de la morbidité maternelle et infantile ;
- ⇒ **Promouvoir** la participation de la société civile dans le processus de développement national et international ;

## 2.4. Expériences précédentes et réalisations

Depuis sa création, AHDIS n'a cessé de mener des actions concrètes d'appui au développement, de conseils et d'études. C'est ainsi qu'elle a réalisé entre autres, les projets suivants :

- ⇒ Le projet d'appui et d'encadrement des pileuses (PAEP) sur financement Oxfam (1990-1993) ;
- ⇒ Le projet d'appui à la commercialisation des produits agricoles locaux (PACAL) sur financement fonds propres (1989 à nos jours) ;
- ⇒ Le projet d'appui aux groupements féminins de la région de Diourbel (PAGF/D) sur financement PAONG/NTF/AUSAID (novembre 1995 - octobre 1998) ;
- ⇒ Le NRBAR Natural Resource Based Agricultural Research sur financement CID/ISRA/USAID (1995-1998) ;
- ⇒ Le PSAOP ( phase test ) Mise en place de Cadres Locaux de Concertation des Organisations Paysannes ( CLCOP ) / à Lambaye Bureau de la Coopération suisse – CNCR (1998-1999) ;
- ⇒ Le Projet d'Appui à la Mise en place de la Mutuelle d' Epargne et de Crédit des Groupements Féminins d'AHDIS (MECGFA) à Bambey USAID/PAONG-PMIA et FPE ( 1999 à nos jours) ;
- ⇒ Le Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP) / Appui – Conseil en suivi des activités de micro projets d'embouche bovine et ovine ainsi que de petit commerce PNUD-PELCP/RAF2000 ( 1999-2002) ;
- ⇒ Plusieurs autres Etudes et Travaux de Diagnostic ainsi que des actions d'appui ont été réalisées à Diourbel, Tambacounda et Fatick en vue du renforcement des capacités des organisations rurales et urbaines de développement communautaire. (1999 à nos jours).

Les quelques résultats obtenus dans le cadre de ses activités portent essentiellement sur :

- L'émergence de cadres de concertation au niveau de 03 Communautés rurales ;
- L'organisation de 12 séances de formation sur 06 modules portant sur la capacitation des membres des cadres et organisations de base ;
- Le suivi de 36 micro projets de développement en : agriculture. gestion des ressources naturelles, embouche bovine et ovine, petit commerce etc.. ;

- L'appui- conseil en financement mutualiste de groupements d'éleveurs- paysans pour un montant de 65Millions de FCFA renouvelables ;
- La production de trois (03) études diagnostiques et la réorganisation des terroirs villageois de trois (03)communautés rurales ;
- L' Appui- conseil pour l'élaboration de « cahiers de procédures » de groupements et associations ;
- Etc ..

Dans chacun de ces projets et programmes, AHDIS a capitalisé des expériences multiples et remarquables qui n'ont pas manqué d'influencer voir d'orienter notre démarche actuelle.

## 2.5. Autres Sources de Financement

PNUD – PELCP – Fonds National de Recherches Agro Alimentaire - PLCP.

## 3. Description du Projet

### 3.1. Objectif Global

Contribuer à la sécurité alimentaire des populations rurales par le biais de la relance de la production rurale et de la promotion de technologie post- récolte.

### 3.2. Objectifs Spécifiques

Les Objectifs spécifiques se résument à :

- ⇒ **Contribuer** à la sécurité alimentaire des populations rurales par le biais de la relance de la production rurale;
- ⇒ **Améliorer** la fertilisation et la consommation des sols par l'utilisation des ressources locales (compost) et la régénération assistée de l'acacia albida ;
- ⇒ **Valoriser** et exploiter les ordures ménagères, les résidus de récolte, la déjection des animaux par l'utilisation de fosses compostières et fumières ;
- ⇒ Promouvoir la technologie post-récolte comme approche d'amélioration de la production alimentaire ;
- ⇒ **Promouvoir** les activités horticoles comme facteur de sécurité de diversification de la production alimentaire ;
- ⇒ **Renforcer** les capacités techniques (managériales ) et institutionnelles des groupements pour une gestion efficiente des activités du projet ;

### 3.3. Description des activités

#### 3.3.1. Production Semencière

L'une des contraintes majeures de l'agriculture Sénégalaise est le déficit en semences de bonne qualité. Les causes de cette contrainte s'explique entre autres par l'insuffisance de structures de production de semence et la mauvaise gestion de la distribution des semences etc. Dès lors, promouvoir l'auto- production semencière à travers les groupements locaux pourrait constituer un remède au déficit semencier. Néanmoins la réussite d'un tel projet nécessite un savoir faire de la part des paysans.

A cet effet des tests de production semencière ont été effectués dans différentes localités des régions de Diourbel et Fatick par l'équipe collaborative de AHDIS et ISRA. Les résultats obtenus ont été satisfaisants et beaucoup de paysans souhaiteraient mener cette activité.

## Objectif de Production

C'est pourquoi dans le cadre dudit projet les 10 groupements seront appuyés à produire des semences de bonne qualité pour satisfaire la demande des populations des localités, par conséquent accroître leur capacité technique et financière partant, de rendre pérenne cette activité.

## Choix et localisation des espèces et variétés à multiplier

Sur la demande des populations de la localité et les acquis de la recherche le projet a retenu 03 espèces : arachide ( Fleur 11, 55-437 ), mil (Souna 3, IBV8004 ), niébé (, Melack, Mouride). Dans chaque espèce des variétés actuellement recommandées par la recherche vont être multipliées dans leurs zones de diffusion.

Ainsi nous avons localisé dans le tableau suivant les variétés dans leur zone de multiplication.

- **Fleur 11**: variété d'**arachide** à cycle végétatif court de 90 jours, elle présente un port érigé. Le poids de 100 graines varie de 50 à 55 g et le rendement au décortiquage est de 70 à 72 %. La teneur en huile est de 50 à 51 kg/ha.
- **55-437** : c'est une variété d'**arachide** qui présente un port érigé. Son cycle végétatif est de 90 jours. Très bien adapté à une saison des pluies courte. La teneur en huile des graines est de 49% de la graine sèche.
- **IBV8004** : variété de **mil** à cycle végétatif court de 75 à 85 jours. Son rendement potentiel est de 3100 kg/ha. Originnaire de CNRA Bambey, elle est actuellement cultivée dans les régions de Louga, Diourbel et Thiés.
- **Souna III** : est une variété de **mil** à cycle court de 85-95 jours. Actuellement recommandée dans les régions de Kaolack, Fatick et Diourbel, elle peut donner un rendement potentiel de 2800 kg/ha..
- **Melakh** : sélectionnée au CNRA de Bambey, c'est une variété de **niébé** à port rampant qui résiste aux maladies virales (CABMV) et aux pucerons mais sensible aux Striga et aux insectes Amsacta et Trips. Avec un cycle végétatif qui tourne au tour de 52 à 61 jours, elle a des rendements en graines qui varie de 918 à 1690 kg/ha. Le poids moyen de 100 graines varie de 17 à 22g.
- **Mouride** : est une variété de **niébé** à port semi-érigé, elle a un cycle végétatif court de 59 à 63 jrs. Elle est résistante aux Striga et Chancre bactérien. Son rendement en graines varie suivant sa zone de culture (Région de Diourbel, Thiés, Louga t Fleuve) de 992 à 1817 kg/ha. Le poids moyen de 100 graines varie de 17 à 16.

## Programme de production (Superficie emblavée par année)

- **Parcelle de production** : La multiplication de ces différentes variétés citées précédemment se fera sur les champs collectifs ou individuels des groupements. Ces dernières devront répondre à certaines normes établies (telle que éloignement, antécédent cultural, etc.) par la recherche pour les parcelles destinées à la multiplication.

*SUPERFICIES A EMBLAVER*

| <b>RUBRIQUE</b>   | <b>ANNEE 1</b> | <b>ANNEE 2</b> | <b>TOTAL</b> |
|-------------------|----------------|----------------|--------------|
| Arachide Fleur 11 | 20             | 20             | <b>40</b>    |
| Arachide 55-437   | 20             | 20             | <b>40</b>    |
| <b>Sous Total</b> | <b>40</b>      | <b>40</b>      | <b>80</b>    |
| Mil IBV8004       | 10             | 10             | <b>20</b>    |
| Mil Souna III     | 10             | 10             | <b>20</b>    |
| <b>Sous Total</b> | <b>20</b>      | <b>20</b>      | <b>40</b>    |
| Melakh            | 7,5            | 7,5            | <b>15</b>    |
| Mouride           | 7,5            | 7,5            | <b>15</b>    |
| <b>Sous Total</b> | <b>15</b>      | <b>15</b>      | <b>30</b>    |
| <b>TOTAL</b>      | <b>75</b>      | <b>75</b>      | <b>300ha</b> |

*QUANTITE DE SEMENCES NECESSAIRE ( en kg ) SELON SUPERFICIES EMBLAVEES*

|                   | <b>ANNEE 1</b> | <b>ANNEE 2</b> | <b>TOTAL</b> |
|-------------------|----------------|----------------|--------------|
| Fleur 11          | 1 560          | 1 560          | 3 120        |
| 55-437            | 1 200          | 1 200          | 2 400        |
| <b>Sous Total</b> | <b>2 760</b>   | <b>2 760</b>   | <b>5 520</b> |
| IBV8004           | 40             | 40             | 80           |
| Souna III         | 40             | 40             | 80           |
| <b>Sous Total</b> | <b>80</b>      | <b>80</b>      | <b>160</b>   |
| Melakh            | 150            | 150            | 300          |
| Mouride           | 150            | 150            | 300          |
| <b>Sous Total</b> | <b>300</b>     | <b>300</b>     | <b>600</b>   |

*QUANTITE SEMENCES A PRODUIRE ( en kg )*

|                   | <b>ANNEE 1</b> | <b>ANNEE 2</b> | <b>TOTAL</b>     |
|-------------------|----------------|----------------|------------------|
| Fleur 11          | 12 000         | 12 000         | 24 000           |
| 55-437            | 12 000         | 12 000         | 24 000           |
| <b>Sous Total</b> | <b>24 000</b>  | <b>24 000</b>  | <b>48 000</b>    |
| IBV8004           | 5 000          | 5 000          | 10 000           |
| Souna III         | 5 000          | 5 000          | 10 000           |
| <b>Sous Total</b> | <b>10 000</b>  | <b>10 000</b>  | <b>20 000</b>    |
| Melakh            | 4 500          | 4 500          | 9 000            |
| Mouride           | 4 500          | 4 500          | 9 000            |
| <b>Sous Total</b> | <b>9 000</b>   | <b>9 000</b>   | <b>18 000Kgs</b> |

- **Les Produits phytosanitaires** dans une moindre proportion seront nécessaires pour protéger les cultures afin d'assurer une meilleure production. Cependant le renouvellement de ces intrants sera sous la responsabilité du groupement ou personne multiplicateur qui disposeront suffisamment de moyens financiers par la vente de semence.

### **Conduite de la production**

La conduite de la production semencière, qui demande des soins particuliers et qui porte sur les travaux de préparation du terrain, de semis, d'entretien, d'épuration des plantes hors types, et de conservation, sera effectuée par les membres des groupements sous la supervision du staff technique de AHDIS et des membres des comités chargés de la gestion de la production semencière. Ces derniers seront préalablement formés à travers des séminaires de formation par des spécialistes en la matière.

### **Production, Conservation et Distribution**

- En conduisant normalement la production et si la pluviométrie est au rendez-vous, chaque groupement encadré dans le cadre de ce projet pourra récolter des quantités de semences nécessaires pour satisfaire la demande des populations de la localité. Ainsi nous avons dans le tableau suivant les quantités de semences produites par an durant toute la durée du projet.
- Pour la conservation des produits récoltés des sachets seront nécessaires. A cet effet le projet les mettra à la disposition des groupements ou personnes multiplicateur. Ces techniques peuvent être jumeler avec des techniques traditionnelles.
- Les semences ainsi conditionnées vont être distribuées durant toute la durée du projet suivant le canevas :
  - ❖ Le projet achète une partie de la production, 50% qu'il va distribuer aux groupements non producteurs et aux paysans régénérateurs de jeunes pousses de *Acacia albida* afin de les motiver ;
  - ❖ L'autre partie de la production fera l'objet de vente au sein même des membres des groupements multiplicateurs et paysans de la localité. Le prix de vente sera inférieur à celui des structures privées de production au delà de la durée du projet.

### **3.3.1. Fertilisation et conservation des sols**

#### **3.3.1.1. Compostage**

Il s'agit pour le projet de la mise en place de technologies simples et appropriées afin d'aider les bénéficiaires à améliorer la fertilité des sols et accroître la productivité des cultures. 80ha seront compostés à raison de 8ha par village, le reste complété par la régénération notamment pour les spéculations agricoles : mil et niébé .

Pour se faire le projet se propose d'utiliser les résidus pailleux compostés le fumier le phosphate naturel pour la régénération des sols.

Dans ce cas le projet se chargera de la mise en place de fosses compostières et fumières cimentés d'une capacité de 2 t soit 16 m<sup>2</sup> (2 cellules de 1m x 2m x 4m).

Le système de la fosse unique sera utilisé. Les fosses compostières seront remplies en plus grande partie de tige de mil en hachées et d'herbes en alternance avec du fumier en y ajoutant du phosphate naturel.

Les fosses fumières quant à elles seront remplies à l'aise de la bouche de vache, des crotins de cheval ou autres actions d'embouches issues des activités du crédit.

Au moins de juin quant le compost est prêt à être utilisé, tout le produit est sorti de la fosse et pesé. Un échantillon sera utilisé comme test en comparaison avec les autres fertilisants (fumier, pratique paysanne...) le reste et répandu dans les champs collectif des groupements.



Pour les mécanismes de gestion des commissions seront mise au niveau des groupements pour la conduite des activités.

A cet effet en rapport avec AHDIS ces commissions suivront des sessions de formation afin de pouvoir démultiplier les actions dans la zone et utiliser les acquis pour l'amélioration des sols de la zone centre ouest du bassin arachidier qui en général organiques et phosphoriques (PIERI C- 1989).

#### **3.3.1.2. Régénération Assistée**

Il s'agit dans cette zone de centre ouest du bassin arachidier où le bétail circule de favoriser la régénération naturelle du Kaad. Pour empêcher la disparition des jeunes plants il suffit de leur assurer dès les premières années d'une protection efficace contre la dent du bétail et la main de l'homme. Le système de protection assistée des jeunes plants sera basé sur la pose autour de chaque plantule de Kaad sélectionnée (10 à 15 m entre plants) une petite clôture anovible confectionnée à partir de matériaux de récupérations résistants aux intempéries pour une durée de plus de six années.

Ce système respecte le parcours naturel, protège les jeunes plants des animaux des rongeurs et des égards paysans au moment de la préparation des champ et de mise en culture.

Des tiges de bambou de 30 cm de long sur 5 à 10 cm de diamètre serviront de tuteurs. Ils seront traités avec l'huile de vidange pour une résistance aux termites. En plus ils faciliteront leur orthotropie.

Cette activité démarrera à partir du mois d'octobre de chaque année.

Il sera réalisé au cours du projet la protection de plus 1 000 plants de Kar-kar par année avec une moyenne de 100 par groupement et par village.

#### **3.3.2. Production Horticole**

Il consiste à promouvoir et à diversifier les sources de revenus des bénéficiaires en saison sèche. En effet, le petit commerce de légumes durant une bonne période de l'année est pratiqué par la majorité des femmes et devient une source non négligeable de fonds de suivi de ces populations.

Malgré le déficit de production en légumes la zone recèle des potentialités extraordinaires cas se trouvant sur la vallée morte du sine (fleuve). Elle dispose des conditions climatiques favorables à la culture des légumes pour une bonne partie de l'année.

Les tentatives d'exploitations s'avèrent concluantes d'un point de vue physique car le groupement dispose de terrain cultivable pour une superficie de 4 hectares. La seule difficulté qui se pose réside sur le manque de capitaux d'investissements.

Notre stratégie consiste à augmenter les produits alimentaires au niveau de la zone afin de réduire de 80% les importations de Niayes et favoriser l'exploitation vers d'autres marchés plus porteurs d'espoir.

Par ailleurs le projet s'évertuera à résoudre les problèmes de fertilisants (engrais) auquel sont confrontés les producteurs en les appuyant à l'utilisation du compost, des écailles de poisson ou autres dont les prix sont très abordables pour le paysan.

Pour satisfaire les groupements vendeurs de légumes une exploitation de type moderne sera installée dans l'arrondissement de Niakhar.

Pour les mécanisme de gestion l'exploitation sera géré par une commission qui, s'occupera de la production et de la commercialisation des produits.

A ce titre l'exploitation sera divisée en 30 parcelles de 40 m x 30 m : 1 200 m<sup>3</sup> réparties en 30 exploitants.

Chaque exploitant assurera le suivi de ces cultures jusqu'à la récolte. A cet effet en rapport avec la commission de suivi ces derniers détermineront les mécanismes de vente, le remboursement des intrants, l'amortissement des investissements et autres charges permettant à moderniser l'exploitation.

AHDIS par souci de cohérence en sa politique d'intervention en matière d'appui aidera le groupement à mieux maîtriser les techniques utilisées afin que les produits puissent être de qualité et de quantité meilleure.

### **3.3.3. Technologie Post-récolte**

Ce volet consiste à appuyer les initiatives d'allègement des travaux féminins en milieu rural.

Il s'agit de mettre à la disposition de quatre (04) groupements féminins des moulins à mil.

Au niveau de chaque zone le projet installera deux moulins à mil ceci pour permettre aux femmes bénéficiaires du projet d'économiser du temps dans les occupations ménagères pour mieux se consacrer aux activités du projet des enfants et autres activités de développement.

Pour les groupements choisis au niveau de chaque zone, ils se chargeront d'installer à leur propre compte les abris.

En dehors du broyage du mil avec les sessions de formations qui seront offertes aux bénéficiaires ces derniers se pencheront sur la transformation des autres produits comme le Niébé, le Maïs et légumes.

Pour les mécanismes de gestion il sera mis au niveau de chaque groupement un comité de gestion des activités en rapport avec le bureau du collectif local. Il se chargera de la gestion de moulin à mil et aussi de la transformation.

Pour les bénéfices réalisés le partage se fait entre le groupement gérant qui prélève les indemnités du meunier l'amortissement de l'abris et le collectif qui épargne le fonds d'amortissement de la machine. Avec les surplus d'autres moulins seront payés et équipier d'autres groupements.

Quant à la transformation ce travail sera facilité par les techniciens. Elle pourra être bénéfique pour les femmes surtout pendant les période de sur production des légumes et autres céréales.

A cet effet avec l'appui des techniciens du centre de recherche agronomique et de l'institut de technologie alimentaire les activités de ce volet seront mieux maîtrisées dans un souci d'assurer l'atteinte des objectifs du projet.

### **3.3.4. Renforcement Capacité des Groupements ( Formation )**

Cette formation est destinée aux groupements et se tient sous forme de séminaires trimestriels durant toute la durée du projet. Soit huit (08) séminaires.

Elle s'organise pour le compte des membres des bureaux et responsables de commissions d'activités au sein des groupements. Soit un nombre total de 05 personnes par groupement pour un total de 50 personnes (5 x 10)..

Les séminaires se déroulent au siège du projet ou dans les villages selon la thématique et la disponibilité des groupements et formateurs.

La thématique porte sur les techniques de gestion administrative et financière, sur les questions de planification opérationnelle, de conception et suivi budgétaire, de suivi des activités de projets. D'auto évaluation assistée de projets de développement.

Les participants prennent en charge les frais de transport au lieu du séminaire. Le projet prend en charge les frais de nourriture des participantes, les frais de matériel pédagogique.

AHDIS fournira les formateurs et les transportera jusqu'au lieu du séminaire.

L'importance de cette formation est cruciale pour la réussite des activités de transfert de compétences aux groupements ainsi que pour la réussite de leurs initiatives d'auto prise en charge.

Notre expérience de collaboration de quatre (04) ans avec ces groupements indique que leur niveau organisationnel actuel nécessite davantage d'appui afin de réussir leur gestion autonome.

### 3.3.6. Suivi des Activités de Projet

L'activité de suivi s'effectuera à travers des descentes de terrain périodiques parallèlement aux descentes d'animation et selon un Plan de suivi .

### 3.3.7. Evaluation des Activités du Projet

Deux sessions d'évaluation seront organisées : à mi-parcours et à la fin de la 2<sup>ème</sup> année. Cette évaluation sera effectuée par des externes ainsi que par les partenaires stratégiques du projet.

Elle portera sur la mesure d'atteinte des objectifs du projet.

## Résultats Attendus et Indicateurs Objectivement Vérifiables

Les résultats attendus du projet portent essentiellement sur les aspects suivants :

### 1. Production Semencière

- La production de 48 tonnes de semences d'arachide ; 20 tonnes de semences de mil ; 18 tonnes de semences de niébé ;

### 2. Fertilisation et conservation des sols

#### 2.1. Compostage

- Une production de 160 tonnes de compost durant toute la durée du projet et l'amélioration du niveau de fertilité de 80 ha par l'utilisation du compost à raison de 2 tonnes par ha pour 10 villages ;
- Une amélioration des rendements agricoles de plus de 50% dans les parcelles traitées ;

#### 2.2. Régénération assistée

- Amélioration du niveau de fertilité des sols grâce à :
  - La fixation biologique de l'azote atmosphérique par la symbiose de l'espèce cadd avec les bactéries du genre rhizobium. Les espèces d'*Acacia albida* adulte peuvent fixer 20 kg N/ha/an ;
  - L'apport de matière organique par les cadd sous forme de branches, brindilles, émondé etc. Il peut augmenter de 50 à 100% par rapport aux parcelles non couvertes ;
  - La remontée par les systèmes racinaires profondes des acacias, des éléments nutritifs des couches inférieures vers les couches supérieures ;
  - Une meilleure protection des sols par la litière et le couvert arboré contre les phénomènes de l'érosion hydrique et éolienne ;

Une augmentation des ressources fourragères par l'exploitation de ces feuilles et gousses très épatées par le bétail ;

- Une augmentation du bois de chauffe dans ces localités à partir de 1 000 caad régénérés;

### **3. Production Horticole**

- Huit (8) spéculations sont promues annuellement pour une quantité de 30 Tonnes de légumes ;
- 10 000 personnes bénéficient d'une consommation moyenne de 3kgs de légumes par année ;
- 02 unités zonales d'exploitation horticoles sont promues par le projet en deux ans ;

### **4. Technologie Post-récolte**

#### **4.1. Batteuse à céréales**

- 30 villages (10 au démarrage et 20 en milieu de première année) bénéficient d'un type de technologie post récolte d'une capacité annuelle de traitement de 360 Tonnes de mil ;
- 2 000 chefs de ménage disposent de capacité de conservation céréalière améliorée en deux ans ;
- 10 groupements réalisent des recettes à partir des services de la batteuse pour environ 1 800 000 FCFA pour deux ans ;

#### **4.2. Machine à pâte d'arachide**

- 24 tonnes d'arachide sont traitées en deux ans et sont conservées durablement à des fins alimentaires auprès de 2000 ménages ;
- 30 villages (10 au démarrage et 20 en milieu de première année) adoptent une technologie post récolte diminuant de 70% en moyenne les pertes dues à une mauvaise conservation du produit;
- 10 groupements réalisent en moyenne des recettes de l'ordre de 2 400 000 FCFA en deux ans

### **5. Renforcement des Capacités des Groupements ( Formation)**

- La formation de 40 femmes en technique de production semencière, 40 femmes en technique de production fumièrè et 40 femmes en technique de régénération des jeunes pousses de cadd ;
- Une amélioration des capacités en technique de génération de revenus des membres des groupements soit 5 membres par groupement.
- 40 membres pourront assurer la supervision des activités de production fumièrè,
- 40 femmes pourront améliorer leur rôle de supervision des activités de régénération de jeunes pousses de cadd.

**CALENDRIER DE REALISATIONS DES ACTIVITES : (An 1)**

| Activités   | Période en Mois |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |
|---|-----------------|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|
|   | 1               | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9  | 10 | 11 | 12 |
| <b>5. Production Semencière</b>                             |                 | x | x | x | - | - | - | - | -  | -  | -  | -  |
| <b>6. Fertilisation et conservation des sols</b>            |                 |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |
| <b>2.1. Compostage</b>                                      | x               | x | x | - | - | - | - | - | x  | x  | x  | x  |
| <b>2.2. Régénération assistée</b>                           | -               | - | x | x | x | x | - | - | x  | x  | x  | x  |
| <b>7. Production Horticole</b>                              | x               | x | x | - | - | - | x | x | x  | x  | -  | -  |
| <b>8. Technologie Post-récolte</b>                          |                 |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |    |
| <b>4.1. Batteuse à céréales</b>                             | -               | - | - | - | - | x | x | x | x  | x  | x  | x  |
| <b>4.2. Machine à pâte d'arachide</b>                       | -               | - | - | - | - | x | x | x | x  | x  | x  | x  |
| <b>9. Renforcement Capacité des Groupements (formation)</b> | -               | - | x | x | x | x | x | x | x  | x  | x  | x  |
| <b>10. Suivi des activités du projet</b>                    | x               | x | x | x | x | x | x | x | x- | x  | x- | x  |
| <b>11. Evaluation des activités de projet</b>               | -               | - | - | - | - | - | - | - | -  | -  | -  | x  |
| <b>12. Rapport Trimestriel</b>                              | -               | - | x | - | - | x | - | - | x  | -  | -  | x  |
| <b>13. Rapport Annuel</b>                                   | -               | - | - | - | - | - | - | - | -  | -  | -  | x  |

### **3.6.2. Conditions Préalables**

Les conditions préalables pour la réalisation des objectifs du projet portent sur l'acquisition de moyens financiers et matériels liés pour l'exécution de ses activités.

### **3.7. Durée**

Le projet dure une phase de démarrage de deux (02) ans et pourra être prolongé après évaluation finale.

## **4. Description des groupes cibles :**

Les groupements cibles du projet sont des populations rurales et paysannes à faibles revenus.

### **4.1 Catégorie de personnes**

Il s'agit de groupements de promotion féminin et de groupements mixtes. Leurs membres sont des productions paysans vivant dans des villages essentiellement agricoles.

Ces groupements ont une expérience en gestion de projets de développement au niveau de leur localité.

Les revenus des membres sont tirées essentiellement de l'agriculture.

### **4.2 Nombre :**

Dix (10) groupements repartis dans deux (02) régions du Bassin arachidier (Fatick et Diourbel ) sont cibles. Ceci indique une moyenne de Deux cent soixante dix (270) responsables de famille et exploitants agricoles.

### **4.3 Profil des groupes ciblés :**

Il s'agit de membres de groupements illettrés et analphabètes vivant dans des villages. Femmes, jeunes et Hommes disposent d'une forte expérience en exploitation agricole, ces personnes sont souvent analphabètes. Elles ont une expérience de gestion d'activité de progrès.

Les Groupements sont des organisations reconnues légalement par les autorités administratives (la plus part du temps). Elles sont créées pour satisfaire des préoccupations précises de leurs membres. Leurs effectifs sont considérables selon le domaine d'action les animant.

Les Groupements ressortent comme la partie « consciente » à l'avant garde des milieux populaires ou revendicatifs de la population autour des actions locales de développement. Ils jouent un rôle de plus en plus important dans les débats et les politiques initiés et auxquels elles sont consultées (voire associées) par l'Etat et les autres partenaires au développement. Ils ont adoptés un type nouveau d'intervention en s'impliquant de plus en plus dans l'élaboration des politiques sociales.

## 5. Méthodologie :

### 5.1 Mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet s'effectuera par le biais d'une approche participative avec l'implication des bénéficiaires dans le processus d'exécution des activités sur la base des acquis obtenus lors de l'élaboration des activités et mécanismes du projet.

Il s'agira de faciliter la mise en place de comités de gestion des activités du projet au niveau de chaque groupement pour le suivi des activités.

Un comité de pilotage régional se chargera de la définition des orientations futures du projet et du contrôle de l'application des mesures de politiques de projet.

Un suivi périodique sera mené par l'équipe d'AHDIS en vue de l'obtention des résultats escomptés. Ce suivi est mensuel.

En même temps et à mi-parcours comme à la fin du projet des sessions évaluation seront menées par des spécialistes externes et les partenaires stratégiques du projet..

Le projet favorisera la mise en place de **Comités de Gestion** des activités au niveau de chaque groupement pour les 10 ciblés. Le Comité de gestion est chargé de la conduite des activités dans sa localité et rend compte de son travail aux responsables de groupement.

En rapport avec les animateurs de l'ONG, ils mettent en œuvre les stratégies du projet sur le terrain.

AHDIS mettra à la disposition du projet un personnel à plein temps et à mi temps pour l'animation, le conseil et l'assistance ainsi que la formation. Le responsable du projet se chargera en rapport avec le coordonnateur, de superviser les opérations sur le terrain à travers des missions de suivi.

Il s'assurera de l'intégration des groupements dans le processus de définition, d'élaboration des politiques au sein des cadres locaux constitués à cet effet.

### 5.2 Moyens :

Les moyens à mettre en œuvre par l'exécution du projet se posent en termes de moyens humains (les bénéficiaires et l'équipe technique de projet de l'ONG) les moyens logistiques et financiers pour les activités à mener et l'indemnisation du personnel du projet).

Ils sont de plusieurs ordres :

Les **moyens humains** sont constitués du personnel de AHDIS et de personnes Ressources locales et autres. Les membres (03/ groupement) des comités de gestion au niveau local sont directement liés aux activités du projet.

Les **moyens matériels et logistiques** sont le plus constitués du matériel mobil d'opération sur le terrain, du matériel bureautique, de la logistique administrative, de réunions et de formation. Ces moyens sont le plus souvent existants auprès de l'ONG (AHDIS) ou dans les localités ciblées.

Les **moyens financiers** permettent la réalisation de certaines activités dont celles des prestataires externes ou de l'équipe du projet. Ils permettent la mobilisation de certains moyens matériels et logistiques exclusivement soumis au commercialisés.

### 5.3 Méthodes :

Elles sont liées aux principes d'émergence et de conduite des activités du projet, mais aussi au but visé par ce dernier.

La **méthode participative** dans la définition, dans la mise en œuvre et dans l'exécution des activités de projet, est le fondement de toute démarche de renforcement de capacités.

Il s'agit d'**impliquer** les populations dans le processus de gestion des activités du projet et de plaider sur le développement rural.

Il s'agit pour ces dernières de **diffuser par voie de réunions et de presse**, leurs sentiments par rapport à ces politiques locales.

#### **5.4 Stratégie développée pour atteindre les résultats escomptés :**

La stratégie développée porte sur la responsabilisation des acteurs locaux dans tout le processus à côté d'un appui conseil que AHDIS constitue. Il s'agit de faciliter la mise en œuvre des activités ainsi que les aspects relationnels entre OSC et collectivités locales d'une part et entre OSC et représentants des pouvoirs publics d'autre part.

Ceci à travers la mise à la disposition de moyens humains, matériel et logistiques ainsi que de moyens financiers

### **6. Durabilité :**

#### **6.1 Transfert de Compétences aux Bénéficiaires**

Le Transfert de compétences aux bénéficiaires s'effectue selon les mécanismes de responsabilisation, d'implication et de formation des groupements.

Un plan de transfert indiquant les mécanismes, moyens et période d'exécution sera élaboré et suivi par les acteurs et AHDIS.

Les comités de gestion sont des cadres de suivi et de pérennisation des activités du projet.

Ils disposent de compétences légales (au démarrage) pour l'exécution et le suivi interne des tâches. L'objet de transfert de compétences est notamment à caractère institutionnel en fin de projet.

#### **6.2 Pérennité des Structures**

Cette question ne se pose pas dans le contexte précis ; les structures existent déjà depuis longtemps et sont fonctionnelles avec d'autres enjeux.

L'introduction de nouvelles activités les renforçant augmente « leur pérennité » sauf situation issue d'autres facteurs que les groupements ne contrôlent pas.

#### **6.3 Garanties Offertes :**

Il n'y a pas de garanties spéciales offertes dans le cas d'espèce de projet. La seule couverture juridique disponible pour la durée de notre intervention est le Protocole d'Accord nous liant, lequel protocole pouvant être renouvelé à la fin du projet sur la base de dispositions essentielles d'Appui Conseil

#### **6.4 Un Comité de Pilotage :**

La mise en place d'un Comité de Pilotage (CP) entre les différents groupements du projet est un facteur de durabilité à encourager.

Il sera composé de représentants élus de chaque groupement bénéficiaire avec un bureau exécutif renouvelable annuellement.



### CADRE LOGIQUE

| RESUME  | INDICATEURS OBJECTIVEMENT<br>VERIFIABLES   | MOYEN DE VERIFICATION              | CONDITION CRITIQUES  |
|---|--|------------------------------------|--|
| <p>1. <b>But :</b> Contribuer à la sécurité alimentaire des populations rurales par le biais de la relance de la production rurale et de la promotion de technologie post-récolte</p>   | <p>Accroissement des mesures de sécurité alimentaire dans 10villages et relance de la production agricole basée sur la mise à disposition d'intrants essentiels et de procédés de technologie post récolte sur les produits alimentaires de base</p>   | <p>Rapport d'Evaluation Finale</p> | <p>Pauses pluviométriques prolongées</p> <p>Faiblesses institutionnelles des OSC</p> |
| <p>2. <b>objectifs :</b></p> <p>2.1 <b>Promouvoir</b> de semences de qualité dans les villages cibles dans une optique de réduction de déficit chronique semencier</p> <p>2.2 <b>Améliorer</b> la fertilisation et la consommation des sols par l'utilisation des ressources locales (compost) et la régénération assistée de l'acacia albida</p> <p>2.3 <b>Valoriser</b> et exploiter les ordures ménagères, les résidus de récolte, la déjection des animaux par l'utilisation de fosses compostières</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité des semences céréalières est améliorée et la valeur nutritive améliorée 48tonnes d'arachide ; 20tonnes de mil et 18tonnes de niébé</li> <li>• Le stock semencier se reconstitue au niveau de 100producteurs en moyenne</li> <li>• 1000caad sont régénérés au niveau de 10exploitations paysannes</li> <li>• 20hectares de terre en moyenne annuellement sont concernés par la régénération des sols pour leur conservation</li> <li>• 10 Fosses sont installées dans les villages et produisent 160Tonnes de compost</li> <li>• 80 hectares sont épandus de compost pour leur fertilisation</li> </ul> | <p>Rapport de Suivi</p>            | <p>Difficultés de gestion des sensibilités politiques</p>                            |

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <p><b>2.4 Promouvoir</b> les activités horticoles comme facteur de sécurité de diversification de la production alimentaire</p> <p><b>2.5. Renforcer</b> les capacités techniques (managériales ) et institutionnelles des groupements pour une gestion efficiente des activités du projet ;</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 08 spéculations légumières sont promues dans la zone du projet</li> <li>• plus de 30 tonnes de légumes sont produits par les exploitants maraîchers du projet</li> <li>• les responsables de groupements et associations gèrent correctement leur structure et les activités du projet</li> <li>• plus de 40 membres des groupements et associations maîtrisent les techniques de régénération assistée, de production semencière, etc...</li> </ul>  | <p>Rapport de Suivi</p>   |  |
| <p><b>3. Activités</b></p> <p><b>3.1. Production Semencière</b></p> <p><b>3.2. Fertilisation et conservation des sols</b></p> <p>3. 2.1. Compostage</p> <p>3. 2.2. Régénération assistée</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La production de 48 tonnes de semences d'arachide ; 20 tonnes de semences de mil ; 18 tonnes de semence de niébé ;</li> <li>• Une production de 240 tonnes de fumiers durant toute la durée du projet et l'Amélioration du niveau de fertilité de 120ha par l'utilisation du compost à raison de 2 tonnes par ha ;</li> <li>• Une amélioration des rendements agricoles de plus de 50% dans les parcelles traitées ;</li> <li>• Amélioration du niveau de fertilité des sols de 50%</li> <li>• Une augmentation du bois de chauffe à partir de 1 000 caad régénérés;</li> </ul> | <p>Rapport de Suivi<br/>Rapport de Suivi</p> <p>Rapport de Suivi<br/>Rapport de Suivi</p> <p>Rapport de formation</p> <p>Rapport de Suivi</p> |  |



|  |  |                         |  |
|--|--|-------------------------|--|
| <p><b>3.7. Renforcement Capacité des Groupements (formation)</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10groupements réalisent en moyenne des recettes de l'ordre de 2 400 000FCFA en deux ans</li> <li>• 40 femmes sont formées en production semencière, en technique de production fumièrè et en technique de régénération des jeunes pousses de cadd ;</li> <li>• 40 membres supervisent les activités de production fumièrè,</li> <li>• 40 femmes améliorent leur rôle de supervision des activités de régénération de jeunes pousses de cadd.</li> </ul> | <p>Rapport de Suivi</p> |  |
| <p><b>3.8. Suivi des activités du projet</b></p>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 24visites de suivi et d'assistance technique sont effectués</li> </ul>  | <p>Rapport de Suivi</p> |  |

| <b>Apport AHDIS</b>                 | <b>AN1</b>       | <b>AN2</b>       | <b>TOTAL</b>     |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Ressources Humaines</b>          |                  |                  |                  |
| Coordonnateur (25%)                 | 1 500 000        | 1 500 000        | 3 000 000        |
| Assistante Administrative (25%) (1) | 960 000          | 1 008 000        | 1 968 000        |
| Comptable (1) (25)                  | 540 000          | 567 000          | 1 107 000        |
| Gardiens locaux (2)                 | 600 000          | 650 000          | 1 250 000        |
| <b>Fonctionnement</b>               |                  |                  |                  |
| Entretien véhicule                  | 650 000          | 750 000          | 1 400 000        |
| Entretien motos                     | 200 000          | 250 000          | 450 000          |
| <b>TOTAL APPORT AHDIS</b>           | <b>4 450 000</b> | <b>4 725 000</b> | <b>9 175 000</b> |

|                                     |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| <b>Subvention Sollicitée</b>        | <b>70 895 100F</b>    |
| <b>Divers/Imprévis (5%)</b>         | <b>3 544 755F</b>     |
| <b>SOUS TOTAL SUBVENTION</b>        | <b>74 439 855F</b>    |
| <b>Core Funding (10%)</b>           | <b>7 443 985F</b>     |
| <b>SUBVENTION TOTALE SOLLICITEE</b> | <b>81 883 840FCFA</b> |

| RUBRIQUE  | ANNEE 1           | ANNEE 2           | TOTAL                 |
|---|-------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>1. Coût directs</b>                                |                   |                   |                       |
| <b>1.1. Ressources Humaines</b>                       |                   |                   |                       |
| 1.1.1. Chef de projet (1)                             | 7 200 000         | 7 560 000         | 14 760 000            |
| 1.1.2. Assistant de projet (1)                        | 2 760 000         | 2 898 000         | 5 658 000             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>9 960 000</b>  | <b>10 458 000</b> | <b>20 418 000</b>     |
| <b>1.2 Investissement et Equipements,</b>             |                   |                   |                       |
| 1.2.1 Fosse compositière (10)                         | 3 200 000         |                   | 3 200 000             |
| 1.2.2 Adduction d'eau (02) horticulture               | 1 500 000         |                   | 1 500 000             |
| 1.2.3 Grille de protection (1000)                     | 2 000 000         |                   | 2 000 000             |
| 1.2.4 Sécateurs (50)                                  | 50 000            |                   | 50 000                |
| 1.2.5 Marteaux (50)                                   | 75 000            |                   | 75 000                |
| 1.2.6 Tuteurs (1000)                                  | 500 000           |                   | 500 000               |
| 1.2.7 Brouette (20)                                   | 600 000           |                   | 600 000               |
| 1.2.8 Fourches (22)                                   | 420 000           |                   | 420 000               |
| 1.2.9 Rateaux (22)                                    | 300 000           |                   | 300 000               |
| 1.2.10 Arrosoirs (10)                                 | 30 000            |                   | 30 000                |
| 1.2.11 Pelles (60)                                    | 420 000           |                   | 420 000               |
| 1.2.12 Batteuses(02) et Machines pâte d'arachide (02) | 12 000 000        |                   | 12 000 000            |
| 1.2.13 Véhicule de coordination (1)                   | 9 000 000         |                   | 9 000 000             |
| 1.2.14 Motos de suivi (1)                             | 2 100 000         |                   | 2 100 000             |
| 1.2.15 Micro Ordinateurs/Onduleurs (2)                | 3 000 000         |                   | 3 000 000             |
| 1.2.16 Climatiseur split (2)                          | 1 354 320         |                   | 1 354 000             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>36 549 320</b> |                   | <b>36 549 000</b>     |
| <b>3. Fonctionnement</b>                              |                   |                   |                       |
| 1.3.1 Fourniture et consommables de bureau            | 720 000           | 720 000           | 1 440 000             |
| 1.3.2 Carburant                                       | 1 400 000         | 1 400 000         | 2 800 000             |
| 1.3.6 Assurance véhicule                              | 250 000           | 250 000           | 500 000               |
| 1.3.7 Assurance motos                                 | 50 000            | 50 000            | 100 000               |
| <b>Total</b>  | <b>2 420 000</b>  | <b>2 420 000</b>  | <b>4 840 000</b>      |
| <b>1.4. Formation</b>                                 |                   |                   |                       |
| 1.4.2 Formation des bénéficiaires                     |                   |                   |                       |
| 1.4.2.1 Formation en gestion des activités du projet  | 894 000           | 894 000           | 1 788 000             |
| 1.4.2.2 Formation en gestion technique d'activités    | 162 525           | 162 525           | 325 050               |
| 1.4.2.3 Formation en gestion comptable                | 162 525           | 162 525           | 325 050               |
| <b>Total</b>  | <b>1 219 050</b>  | <b>1 219 050</b>  | <b>2 438 100</b>      |
| <b>1.5. Suivi local externe</b>                       |                   |                   |                       |
| 1.5.1 Honoraires Consultants                          | 1 200 000         | 1 200 000         | 2 400 000             |
| <b>Total</b>  | <b>1 200 000</b>  | <b>1 200 000</b>  | <b>2 400 000</b>      |
| <b>1.6 Fonds de roulement</b>                         |                   |                   |                       |
| 1.6 Achat des intrants                                |                   |                   |                       |
| 1.6.1 Semences  | 579 000           | 579 000           | 1 158 000             |
| 1.6.2 Engrais   | 896 000           | 896 000           | 1 792 000             |
| <b>Total</b>  | <b>4 049 000</b>  | <b>1 475 000</b>  | <b>2 950 000</b>      |
| Téléphone/Fax   | 650 000           | 650 000           | 1 300 000             |
| <b>Total</b>  | <b>650 000</b>    | <b>650 000</b>    | <b>1 300 000</b>      |
| <b>BUDGET TOTAL</b>                                   | <b>56 047 370</b> | <b>17 422 050</b> | <b>70 895 100FCFA</b> |